



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 70818

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge M. le Premier ministre sur les conditions de recrutement des économistes associés au Centre d'études prospectives et d'information internationale (CEPII), créé par un décret du 20 mars 1978. Il lui demande de les préciser.

Texte de la réponse

Le centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) constitue un service à part entière du centre d'analyse stratégique, tout en bénéficiant d'un statut particulier fixé par le décret n° 78-353 du 20 mars 1978. Principal centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale, il a pour mission de rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères. Pour remplir ses missions, le CEPII s'appuie sur une équipe permanente de chargés de mission. Il dispose également d'un réseau de collaborateurs externes (conseillers scientifiques et chargés de recherche). Pour ces derniers, il est fait appel, soit en continu, soit au cas par cas, à des compétences extérieures à l'administration, en l'occurrence des universitaires dans les domaines d'expertise liés au programme de travail annuel du service. Administration de mission, le CEPII recrute ses chargés de mission sur des emplois de contractuels pour une durée initiale de trois ans. Les profils recherchés sont des titulaires d'un doctorat d'une université française ou étrangère dans des domaines de compétences très spécifiques, à savoir la théorie économique, l'économétrie, la modélisation, la programmation ou encore la gestion de bases de données. Les économistes recrutés doivent également savoir parler et écrire l'anglais couramment, avoir une bonne connaissance des débats de politique économique et être capables de valoriser leurs travaux sous des formats variés (documents de travail, articles scientifiques, Lettre du CEPII, présentations auprès des entreprises et des administrations, articles de vulgarisation...). Les postes à pourvoir de chargés de mission font l'objet d'une large publicité : ils sont, en effet, publiés sur le site de la Bourse interministérielle de l'emploi public, mais aussi diffusés auprès des présidents des universités et des grandes écoles ainsi que dans les réseaux internationaux. Les compétences des candidats sont appréciées, d'une part, à partir des travaux écrits qu'ils ont déjà réalisés, mais aussi, d'autre part, à l'occasion d'un séminaire de recherche organisé par le service et d'un entretien approfondi. Une expérience acquise au sein d'une organisation internationale ou d'un centre de recherche appliquée est également valorisée. Afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique, le CEPII transmet également les fiches de postes à pourvoir à l'association travail et handicap dans la recherche publique (ATHAREP), avec laquelle une convention de partenariat a été signée en juin 2007.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70818

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 février 2010, page 1236

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3612